

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 septembre 2023

Délibération n°2023/067

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Étaient absents* : M. Damien BLANC, Mme Elodie POZIN-ROUX (pouvoir à M. Pascal PESSOZ)

Convocation du : 30 août 2023 - Affichage du : 31 août 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET : MISSION D'ARCHIVAGE**

Signature de la convention pluriannuelle relative à l'intervention du service des archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Savoie et demande de subvention auprès du Département de la Savoie

Monsieur le Maire indique que la Commune de MONTAGNY possède un beau patrimoine communal écrit, remontant au 16<sup>e</sup> siècle au sein des archives départementales et de nombreuses archives en Mairie et rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui peut engager la responsabilité de l'autorité territoriale en cas de faute constatée.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales et établissements publics.

Ce service est destiné à accompagner, sous le contrôle scientifique et technique des Archives Départementales de la Savoie, les collectivités et établissements publics dans la gestion de leurs archives en leur proposant les prestations suivantes :

- **Conseils sur la gestion des archives**  
Législation applicable, communicabilité des documents, restauration, archivage électronique, numérisation, aménagement des locaux, règles de sécurité, respect des conditions de conservation, ...
- **Traitement des archives courantes, intermédiaires et historiques des collectivités territoriales et établissements publics**  
Tri, élimination, classement, cotation, élaboration de tableaux de gestion et de bases de données (ou index), arborescence informatique

- Rapport de fin de mission avec bilan de la mission de l'archiviste, son déroulement, les suites à envisager, ...
- Appui technique et suivi des procédures  
Elimination, versement, restitution et dépôt réglementaire aux Archives Départementales de la Savoie, élaboration du procès-verbal de récolement, ...
- Elaboration des outils de recherche  
Inventaires, répertoires, ...
- Sensibilisation et formation des élus et du personnel aux problématiques liées à l'archivage  
Rappel des obligations au travers des textes législatifs en vigueur, utilisation des différents outils de recherche, renseignements sur les procédures internes et formation des référents archives, ...
- Valorisation du patrimoine  
Expositions, articles de presse, ateliers pédagogiques pour enfants et adultes, préparation de la Journée du Patrimoine

Les archivistes peuvent également accompagner les collectivités et établissements publics dans leur réflexion autour des projets d'archivage électronique :

- Evaluation de la production documentaire et des modalités de conservation adaptée (papier/électronique) ;
- Accompagnement sur les problématiques de conservation liées aux projets de dématérialisation ;
- Audits sur les pratiques de gestion des données informatiques (mails, documents dématérialisés, fichier Word, ...) et aide technique sur leur organisation.

Pour assurer cette mission, le Centre de Gestion de la Savoie met à la disposition des collectivités et établissements qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après passation d'une convention annuelle.

Le coût d'intervention est fixé à 230 euros par journée d'intervention. A ce forfait journalier, s'ajoutent les frais de déplacement et les indemnités de frais de repas de l'archiviste.

Sollicité par Monsieur le Maire, un archiviste du Centre de Gestion a établi un diagnostic de l'état des archives de la collectivité.

Lors de l'état des lieux, les besoins ont été évalués et les priorités définies.

Il a mis en évidence les actions nécessaires à une organisation optimale des archives de la collectivité et leur mise en conformité avec les usages et obligations légales.

Il prévoit pour ce faire une durée d'intervention totale 82 jours sur deux ans.

Le Département de la Savoie propose un dispositif d'aide financière pour accompagner les communes dans leurs projets d'inventaire des archives communales, de restauration et de numérisation de documents d'archives historiques.

Dès lors, une demande de subvention sera transmise au Conseil départemental de la Savoie (archives départementales) qui permet de financer à hauteur de 60 % cette mission d'archivage.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention annuelle avec le Centre de Gestion de la Savoie et a déposé une demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Considérant l'importance pour la collectivité de s'assurer que ses archives sont organisées de façon conforme aux obligations légales ;

Vu le projet de convention pour une mission pluriannuelle d'archivage avec le Centre de Gestion de la Savoie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la signature annuelle d'une convention par année (2 ans) comme suit :

- une convention annuelle de 40 jours en 2024,
- une convention annuelle de 42 jours en 2025,

APPROUVE les termes de la convention susvisée et annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, la convention pluriannuelle correspondante avec le Centre de Gestion de la Savoie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie :

Nombre de jours : 82 jours

Coût total de la mission : 24 600 € TTC

Aide financière du Département au taux fixe de 60 %

Demande financière sollicitée : 14 760 €

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 11 SEP. 2023*

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Roland DRAVET

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Albertville, Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTAGNY' at the top, 'ALBERTVILLE' at the bottom, and '(SAVOIE)' at the very bottom. In the center, there is a coat of arms. A blue ink signature, 'Roland DRAVET', is written over the stamp.

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

11 SEP. 2023

RECEPISSE